



CONSEIL MUNICIPAL

9 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE NEUF MARS A DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mr Jean MARX, Maire.

Etaient Présents : Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, André VAN COMPERNOLLE, Philippe CHÊNE, Michel NOËL, Valérie LOPPIN, Dominique PERIN NETZER, adjoints au Maire,
Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Emmanuel VERDONK, Monique BAUDART, Dominique BERGER, Guy BIGIN, Dominique MARCOUX, Sylvie MACAIRE, Marie-José CLERMONT, Valérie DUMOULIN, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Anne-Marie MISER, Agnès CUILIER, Patrick MECHERI, Cédric THIRY, conseillers municipaux

Pouvoirs :

Jean-Louis RUMERIO à Dantès MARTINELLI
Jacqueline REDOUTÉ à Monique BAUDART
Agnès CHAZAL à Virginie TAMBOUR
Véronique BALTAZART à Dominique PERIN NETZER
Samir BEN-ZAHI à Michel NOËL

Excusé : /

Secrétaire de séance : Jean VIGOUROUX

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Madame Amélie GAUDIN, conseillère municipale de la commune de Cormontreuil a démissionné. En vertu de l'article L 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant. La liste concernée est celle déposée en préfecture. Le remplaçant de Mme GAUDIN est donc Monsieur Guy BIGIN.

Les tarifs applicables aux activités de l'Espace Loisirs Jeunes (E.L.J.) pour les petites vacances scolaires et les mercredis ont été fixés comme suit :

Tarif « à la carte » (au choix)	Habitants	Extérieurs
Ateliers thématiques		
Cuisine, graffitis, créatif, fête à thème, nail art, ...	3 €	5 €
Sorties extérieures		
Multisports	3 €	5 €
Patinoire, piscine et bowling	4 €	6 €
Laser Game, cinéma et repas à thème	5 €	7 €
Activités de plein air et intérieures	7 €	10 €
Karting, journée à Paris	14 €	21 €
Parc d'attraction Nigloland	20 €	30 €
Parcs d'attractions	30 €	40 €

Monsieur le Maire a été autorisé à signer un avenant à la convention de partenariat pour la diffusion cinématographique avec la Ligue de l'enseignement Champagne-Ardenne, sur la base d'une prestation de 0,40 € par habitant pour l'année 2016.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 000 € a été versée à la Maison des Jeunes et d'Education Populaire.

Une demande de subvention a été sollicitée, pour l'aménagement du complexe Arlette Baudet, auprès de la Fédération Française de Football (F.F.F.), du Centre National de Développement du Sport, du Conseil Départemental de la Marne et du Conseil Régional Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine pour les travaux suivants :

- réfection de l'éclairage du terrain stabilisé
- réfection de la main courante autour du terrain stabilisé
- création d'un terrain synthétique

Dans le cadre d'une sortie scolaire avec nuitées organisée par l'école primaire Croix-Bonhomme, il a été décidé d'accorder une aide aux familles en fonction du tableau suivant :

Quotients	Montant de l'aide
Q ≤ 300	120,00 €
301 ≤ Q ≤ 500	110,00 €
501 ≤ Q ≤ 650	100,00 €
651 ≤ Q ≤ 800	90,00 €
801 ≤ Q ≤ 1000	80,00 €
1001 ≤ Q ≤ 1200	70,00 €
Q ≥ 1201	60,00 €

Le calcul du quotient est fixé comme suit pour l'année scolaire 2015 / 2016 : $Q = (\text{revenus avant déductions fiscales de l'année 2013 du foyer} / 12) / \text{nombre de personnes vivant au foyer}$.

Une part est ajoutée pour les familles monoparentales.

Les revenus pris en compte sont ceux figurant sur l'avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013.

Une indemnité forfaitaire d'un montant de 70 € sera allouée par jour à l'enseignant.

Le conseil municipal a décidé d'acheter les parcelles en section AT n°124 et n°125 de surfaces respectives de 5 216 m² et 10 661 m² au prix fixé par le service des domaines.

(Cette délibération annule et remplace la délibération prise au conseil municipal du 13 janvier 2016).

Le bilan de la politique foncière de la commune de l'année 2015 a été approuvé.

Il a été décidé d'adhérer pour 2016 à la plate-forme d'initiative locale « INITIATIVE MARNE PAYS REMOIS » pour la somme de 500 € afin de permettre l'accord de prêts pour la création ou la reprise d'entreprise sur le bassin d'emploi de Reims.

Il a été accepté de reprendre la concession n°02/11 du columbarium n°7 appartenant à un habitant de la commune, moyennant le remboursement du prix d'acquisition de 1 368.45 € hors frais de timbres et d'enregistrement.

Il a été pris acte des procédures de marchés publics conclues et notifiées en 2015.

Le Maire a été autorisé à signer la convention de groupement de commandes et son avenant n°1 avec la Ville de Reims, Reims Métropole, la R.E.M.S., l'Association des Maisons de Quartier, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et les communes volontaires de l'agglomération, en vue de passer un marché commun pour l'achat de gaz naturel.

Le conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie d'emprunt à Plurial Novilia à hauteur de 100% concernant la réhabilitation thermique de 40 logements situés place Louise Michel, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 660 110 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La modification des statuts de Reims Métropole a été approuvée.

Il a été sollicité auprès du Conseil Départemental de la Marne une subvention pour effectuer des travaux divers dans les écoles Centre et Croix-Bonhomme/Enelle.

Il a été fait un récapitulatif des avenants aux marchés publics arrêtés par le Maire.